

# Garantir les droits démocratiques

**En décembre 2012, un projet de loi inter parti était déposé demandant la suppression du Conseil d'administration de l'hôpital neuchâtelais. A l'époque, HNE connaissait alors une situation de crise majeure, alimentée par le non-respect de la volonté générale, par le non-respect de la volonté du Grand Conseil.**

A l'époque, un événement anecdotique illustra la situation : Le matin, la direction générale (DG) appuyait les décisions du Conseil d'Etat et du Grand-Conseil lors d'une conférence de presse. Le soir même, la direction générale (DG) prenait le contre-pied de ces décisions lors d'une émission radiophonique.

Après la consolidation des options stratégiques et la constitution d'un front uni, il aura fallu l'intervention du souverain lui-même, du peuple, pour apaiser et pacifier la situation.

Or, deux ans plus tard, l'histoire se répète... les anecdotes aussi : le directeur générale prend ouvertement le contre-pied des autorités lors d'une émission télévisuelle. Bref, si l'histoire se répète : la première fois, c'est comme tragédie, la seconde fois, comme farce.

Comme la plupart des structures autonomisées, la gouvernance au sein d'HNE est problématique : Grand Conseil, Conseil d'Etat, Conseil d'administration, Direction générale, Chefs de département,... Si la verticalisation des structures a l'avantage, de manière cynique, de diluer les responsabilités, elle instaure néanmoins un système de blocage : Les décisions ne descendent jamais ; les problèmes ne remontent tout simplement pas. Ce problème structurel est d'autant plus important qu'elle concerne dans le cas présent un sujet aussi sensible et important que la politique sanitaire.

Le problème de la gouvernance d'HNE ne réside pas dans la formation de la volonté politique, mais dans l'obstruction systématique de cette volonté par des entités parasites. Elle octroie à des organes exécutants des pouvoirs tous puissants, court-circuitant les instances politiques, quelles soient exécutives ou législatives.

L'actualité de ces dernières semaines illustre une fois de plus cette situation

problématique et confirme cette politique d'obstruction : Le non-respect des décisions démocratiques, validées par le souverain lui-même, constitue l'un des faits les plus graves de notre jeune république.

Or, constitué de pseudo experts (indépendamment des personnes elles-mêmes), le Conseil d'administration n'a aucune légitimité démocratique. Dans l'impossibilité de maîtriser la direction générale et certains chefs de département, véritable baronnerie, le Conseil d'administration ne peut assumer son rôle de contrôle. Rétablir un lien direct entre le pouvoir politique et la direction générale est donc plus que jamais une priorité.

La commission santé s'est mise au travail, effectuant de nombreuses démarches et consolidant ses réflexions. la possibilité d'une telle suppression a été confirmée par différents préavis juridiques. De plus, à l'instar d'un homme d'Etat : « s'il y a bien des entités qui ne servent à rien dans le système sanitaire et hospitalier, ce sont bien les Conseils d'administration ». Les gains d'efficience et de réactivité seront évidemment renforcés.

En acceptant le principe de suppression du Conseil d'administration tout en consolidant sa réflexion avec la commission de gestion, la commission santé a montré une direction, celle de permettre au politique de reprendre la main.

**Intervention lors du rapport intermédiaire de la commission santé** sur le projet de loi Dupraz, Courvoisier, Nussbaumer, Latrèche et Guyot sur la modification de la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonale (LEHM).

---

## **Le Locle bouge ! Une ville tournée vers l'avenir**



**La Ville du Locle, c'est 10'500 habitants, 8'500 emplois, 900 ans d'histoire. C'est la Mère commune des Montagnes, le berceau de la révolution neuchâteloise, une Ville inscrite, à l'instar de celle de La Chaux-de-Fonds, au Patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Le Locle, qui tire son nom du mot « Le Lac », est une ville en plein développement. Ainsi, à partir des années 2000, la Ville du Locle se lance dans de nombreux projets, à la fois ambitieux et porteurs. Ceux-ci constituent une vision de développement à la fois forte et engagée. Plusieurs projets ont été réalisés, que ce soit en matière culturel, urbanistique et social.

Il est à noter qu'à partir des années 2013 et dans la continuité des mutations du système économique mondiale, la capacité financière des collectivités publiques est attaquée. Le Locle subit alors pleinement une politique dite des « caisses vides ». L'impôt sur les personnes morales (capital) est drastiquement réduit, transférant en partie la charge fiscale sur les citoyens (travail). Jugulées à une péjoration de la conjoncture économique (2016-2017) et à une modification de la répartition des recettes entre communes, les recettes s'amenuisent.

Toutefois, les perspectives et la vision sont bien là, en lien avec les grands investissements qui transformeront la Cité ces prochaines années :

**Située à proximité des grands axes, la Cité du Locle est une ville à grandeur humaine, conviviale et attractive, baignant dans une nature luxuriante, aux infrastructures culturelles et sportives multiples.**

**La route de contournement N20, prévue en 2031, permettra de libérer le**

centre ville du trafic pendulaire et de créer un milieu urbain convivial et agréable.

**La ligne ferroviaire directe** Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel rapprochera les Montagnes neuchâteloises du plateau suisse et de ses grands centres urbains.

Les **infrastructures sportives et culturelles** offriront une qualité de vie exceptionnelle.

Nos USP (Union selling proposition), que sont notre inscription au **Patrimoine mondial de l'Humanité**, les **bassins du Doubs** et l'**Exomusée**, feront rayonner la cité.

Au bénéfice de plus de 900 ans d'histoire, la Ville du Locle en a vu d'autres. Adaptant le rythme des investissements, elle se doit aller de l'avant. Il lui faut dès lors et plus que jamais une vision et des projets de développements ambitieux. La Mère commune des Montagnes neuchâteloises a son destin en main : cette main qui montre le chemin.

## Les Atouts de la Mère commune des Montagnes

Les atouts de la Mère commune sont particulièrement nombreux. La Ville du Locle bénéficie notamment :

- d'un **écrin paysager de qualité** (paysage jurassien) associé à une **urbanisation claire et lisible** ;
- d'un **tissu bâti compact, diversifié et exceptionnel** inscrit au **patrimoine mondial de l'UNESCO** pour son urbanisme-horloger ;
- d'une **couronne résidentielle** sur les coteaux ;
- Des **équipements** et **infrastructures abondantes** répondant aux besoins de la population locale, régionale et transfrontalière (**écoles, infrastructures sportives et culturelles**);



Ville du Locle et ses côteaux

- Un **tissus économique** important ;
- de **ressources en eau** suffisante et de qualité;
- d'une **desserte en transports publics** de 6 lignes bus urbains, mais aussi de lignes interurbaines et régionales, ainsi que de lignes ferroviaires reliant le réseau national et international.

Avec ses nombreux atouts, tant culturels que naturels, la Ville du Locle, ville de proximité et à grandeur humaine, regroupée désormais avec les Brenets, pourrait devenir le « Cran-Montana populaire » des Montagnes neuchâteloises et du canton. Lieu où il fait bon vivre, en toute quiétude et fraîcheur.

## Les Opportunités

Les opportunités et perspectives de la Ville du Locle sont nombreuses. De manière non-exhaustive, la Ville doit tendre vers :

- la **Valorisation du Campus de formation** (Cifom/HE-Arc) ;
- le **renforcement des atouts touristiques**, au niveau régional, afin de diversifier ses secteurs économiques ;

- le positionnement du Locle en tant que lieu incontournable de la **culture** « **Urban Art** » (art des rues picturales par le projet privé « Exomusée ») ;



Fresque monumentale de Monkeybird sur la Place du 1er Août (Association Exomusée)

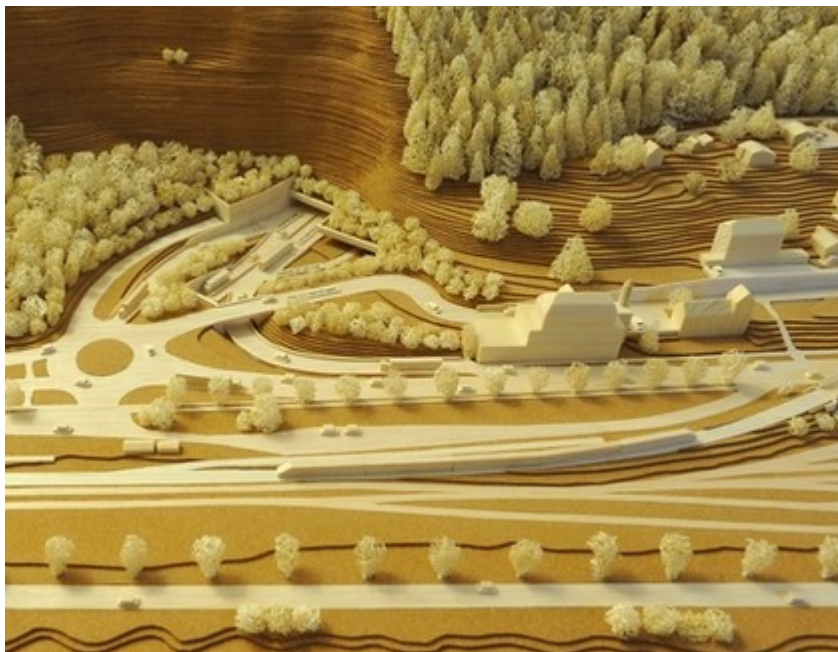
- le renforcement des **infrastructures**, notamment **sportives** et de **loisirs**.
- la **réhabilitation de friches industrielles** dans la continuité de celles de l'Angélus, de la Zodiac ou de Bergeon ;
- la constitution d'un futur **territoire « refuge »** en lien avec les changements climatiques [1].

## Route de contournement et centre-ville libre et piétonnier

Après plus de quarante années d'attente, le projet de contournement de la Mère commune des Montagnes verra le jour. Pour rappel, plus de 25'000 véhicules jours traversent quotidiennement le centre-ville historique. Particulièrement structurant, ce projet permettra à la Ville du Locle et à sa population de libérer des investissements et de transformer radicalement sa qualité de vie.

Financé presque exclusivement par la Confédération, ce projet est devisé à 480 millions de francs pour le contournement du Locle et à 600 millions pour celui de La Chaux-de-Fonds. De plus, le dossier est accompagné d'un Plan directeur

partiel des **mobilités**.



Maquette du projet H20 (entrée ouest)

En effet, la Ville et la Confédération se sont engagées à procéder à des investissements au Centre-ville, afin de réduire le nombre de véhicules individuels et réaliser des espaces piétonniers et conviviaux.

**En 2013**, le projet H20 est reconnu d'importance nationale par les chambres fédérales. **En 2017**, le peuple suisse accepte la réalisation du Fonds FORTA, permettant le financement du projet H20. **En 2020**, le tronçon sera repris par la Confédération. **En 2022**, après les appels d'offre, les travaux devraient débiter dans la Mère commune pour se finaliser en **2031**.

Le projet de contournement du Locle permettra de relier directement la Mère commune au reste du réseau autoroutier national et international. Si l'on fait exception du tronçon Morteau/les Fins, Les Loclois pourront, sans sortir de l'autoroute, se rendre directement à Paris, Berne, Zurich ou Genève.

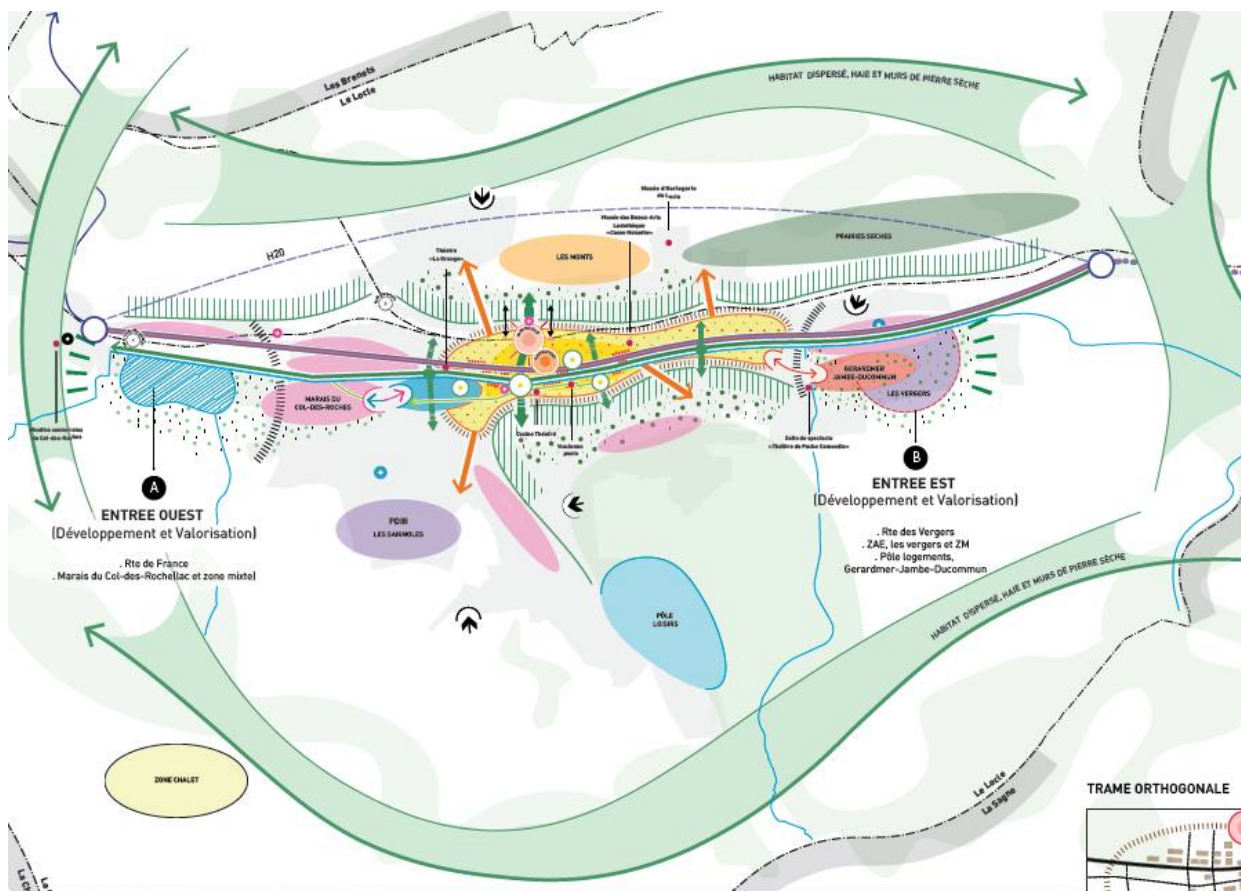
Enfin, le projet de contournement permettra de sortir le trafic du centre-ville. Il favorisera un peu plus encore la **réappropriation de l'espace public** par la population, s'inscrivant pleinement dans la continuité des changements des années 2005 - 2015, avec une revalorisation du patrimoine et de l'agrandissement des espaces publics.

# Plan d'aménagement local

Dans la continuité du Plan directeur régional et celui du Plan directeur cantonal, la révision du Plan d'aménagement local est en cours.

Au 1er janvier 2021, les Brenets intégreront pleinement le projet de territoire, qui sera alors élaboré avec les nouvelles autorités.

La valorisation touristique et du campus de formation, la consolidation des pôles sportifs, l'amélioration de la qualité de vie, la diversification de l'économie locale et préservations de l'environnement sont parmi les objectifs.



# Aménagement de la plaine du Col-des-Roches

Le Locle tire son nom du mot « Le Lac ». En effet, dès le 12e siècle, les premiers habitants des Montagnes se rendent dans la vallée du « Lasculos » pour y construire une cité. Des bâtiments voient le jour progressivement, le plus souvent sur pilotis. Un plan d'eau existait jusqu'au début du 20 siècle à l'Ouest de la Ville.

C'est dans le cadre du concours européen « European 09 » qu'un projet d'aménagement de la plaine du Col-des-Roches est lancé. Le résultat est à la fois prodigieux et évident. Ainsi, le projet lauréat « Empreint3s », élaboré par le bureau parisien « VOLGA Urbanisme & Paysage », propose un aménagement en trois secteurs spécifiques, à savoir :



Un **Écoquartier** comprenant une zone d'habitation (900 personnes), de l'artisanat et des commerces. Celui-ci fait le lien avec le plan d'urbanisation orthogonale de la vieille ville.

Un **pôle de loisir et détente** comprenant des promenades, une plage et un lac. S'inscrivant dans une stratégie de marketing territorial, ce type d'aménagement, qui favorise l'attractivité et les relations sociales, constitue un produit d'appel particulièrement intéressant pour les investisseurs.

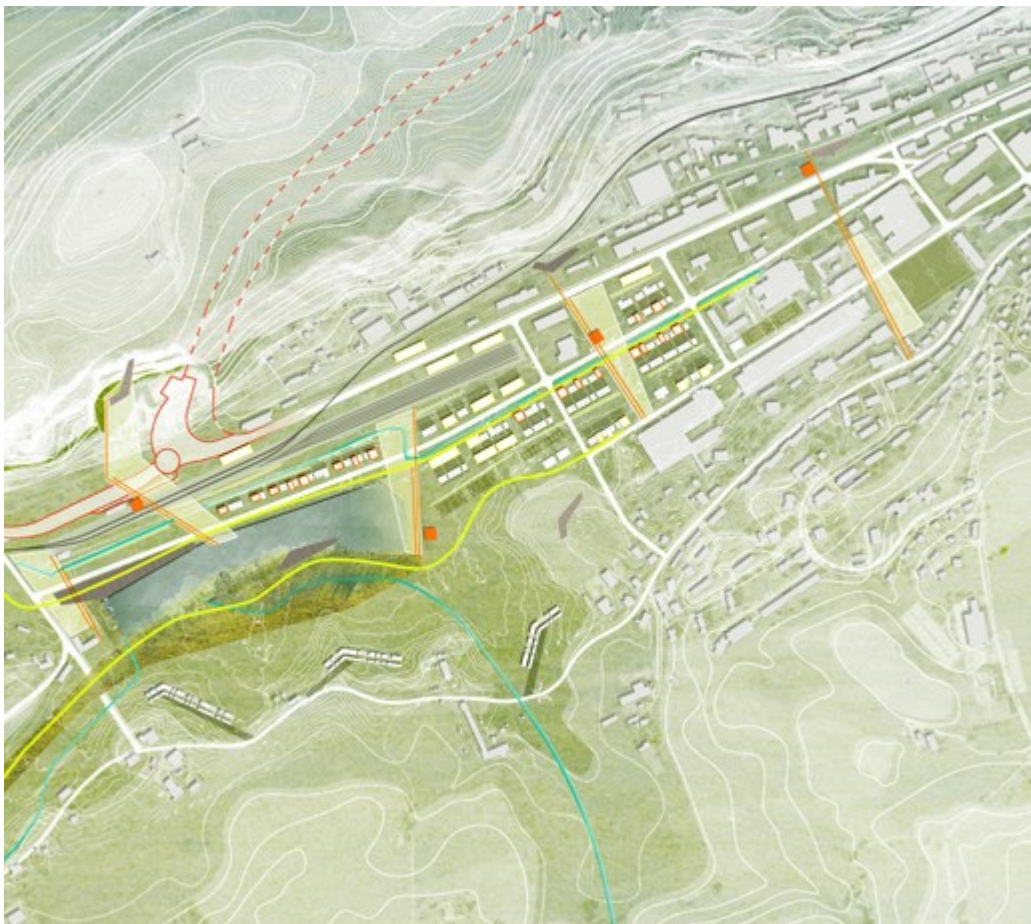
Enfin, un **biotope** favorisera la préservation du patrimoine naturel et l'environnement. La préservation des éléments naturels et de l'écosystème doit être une priorité.

**En 2015**, les études hydrologiques confirment la possibilité de réalisation d'un plan d'eau.

**En 2016**, le plan directeur est signé par les Autorités cantonales et communales.

**En 2017**, la réalisation du permis de construire pour une première étape est lancée.

Soutenu financièrement par la Confédération, le projet d'aménagement de la plaine du Col-des-Roches est en lien direct avec celui de contournement de la Ville (H20). En effet, la route du lac servira dans un premier temps de route d'évitement durant les travaux, avant d'être destiné à la mobilité douce.



Ce projet changera radicalement l'image de la Ville du Locle. En effet, durant la deuxième partie du 20<sup>è</sup> siècle, la Cité souffre d'une forte connotation industrielle, sujette aux aléas de la conjoncture économique, la rendant parfois peu attractive.

Il faut dès lors une vision et des projets de développements ambitieux, qui montrent le chemin.

Le réaménagement de la plaine du Col-des-Roches en est un. Il permettra de favoriser un repositionnement de la Ville. Il changera profondément l'image de la Mère commune des Montagnes, en participant au rayonnement de la Cité, à la transition vers une société de loisirs, vers une société durable.

Fichier média : Canal alpha (sur urbaine.ch)

## **Infrastructures sportives : Piscine couverte et spa**

Le secteur du Communal bénéficie actuellement d'un complexe sportif particulièrement intéressant : halle polyvalente, terrains de football et de basket, patinoire couverte, piscine, piste vitae, piste cendrée,.. et minigolf. Lieu de rencontre des jeunes et des moins jeunes, le périmètre du Communal est en tout point destiné au loisir et au sport.

A proximité de la forêt et desservi de manière optimale par les transports publics, un projet de piscine couverte est envisagé, afin de compléter l'offre existante. Toutefois, la situation financière a mis en stand by ce projet infrastructurel.



**En 2015**, un concours est lancé pour la réalisation d'une piscine couverte dans le périmètre de la piscine actuelle. Le projet « Pivot » de la société Raumbureau Sàrl est primé parmi la trentaine de bureaux qui participe au concours. Par son caractère sobre, celui-ci s'intègre à merveille dans le périmètre actuel du Communal. La possibilité d'une extension pour la création d'un SPA est alors également anticipé.

A l'instar de nombreux projets, celui de la piscine couverte apportera une amélioration bienvenue de l'offre touristique, sportif et de loisir. Il s'inscrit également dans une stratégie marketing en matière de positionnement. Ce type d'infrastructures permet d'une part d'attirer des capitaux en amont, mais aussi et surtout de répondre aux attentes de la population.

## **Habitats durables, conviviaux et balconisation**

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple suisse et par plus de 70% de la population locloise nous oblige, bien heureusement, à une densification.

Dans ce cadre, les bâtiments collectifs harmonieux, invitant aux relations sociales et à l'entraide doivent être privilégiées. Au même titre que les jardins urbains, les balcons conséquent doivent fleurir. En effet, avec les changements climatiques, un processus de balconisation, permettant à tout un chacun de bénéficier d'un extérieur, est ainsi favorisé.



# Jardins populaires, agriculture et alimentation biologique

*« Ceux qui sont nés en 80 se souviennent du nombre d'insectes écrasés sur leur pare-brise. Qu'en est-il aujourd'hui ? »*

Cet exemple frappant est tiré de l'ouvrage de Lucien Willemin *« Tu parles, Charles ! »*. A l'heure où la planète connaît un réchauffement climatique sans précédent, la préservation de l'environnement et de la biodiversité est plus que jamais une priorité.

L'agriculture, notamment intensive, constitue l'une des premières causes de pollution des sources et de la Terre. Il est plus que nécessaire de promouvoir une agriculture respectueuse de l'écosystème, privilégiant une production Bio, de surcroît locale. Plus en plus d'agriculteurs prennent conscience de la nécessité de se départir de ce système et de protéger, eux-aussi, les terres et l'environnement. Transformant leur processus de production et supprimant l'usage de pesticides, ils s'organisent pour développer une production durable, tournée vers le respect de l'éco-système [site « Bio-neuchâtel »]

Concernant l'agriculture urbaine, la Ville du Locle est au bénéfice de plus d'une

centaines de jardins populaires et a mis en place, en collaboration avec Job Service, des jardins coopératifs. Ces derniers organisent des cours et des conférences permettant à chacun d'acquérir ou de renforcer ses connaissances sur le jardinage et l'auto-alimentation. Les potagers et jardins urbains, qu'ils soient communautaires ou privés, représentent plus de 20'000 m<sup>2</sup>.

## Énergies renouvelables

Au niveau énergétique, la Ville, à l'instar de la société en général, doit tendre vers une :

- **Diminution de la consommation** : assainissement énergétique des bâtiments, optimisation de la mobilité, notamment durable,...
- Développement d'**installations productrices** d'énergies renouvelables : La Mère commune, les particuliers et les sociétés (Viteos) généralisent la pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques [Cité de l'énergie - Le locle].



**En 2007**, la Ville du Locle est labellisée Cité de l'énergie. La labellisation est confirmée lors des réaudites de **2012** et **2016**.

**En 2012**, en collaboration avec le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien, elle mène différentes campagnes de sensibilisation. Elle octroie la réalisation d'affiches Display et des subventions pour les analyses thermographiques. **En 2013**, la mère commune supprime les taxes de permis de construire relatives à la mise en place d'installations productrices d'énergies ou d'assainissement énergétiques sur les bâtiments. Ainsi, les panneaux solaires photovoltaïques, les isolations périphériques et autres ne sont plus sujets à perception. **Depuis 2015**, l'ensemble des bâtiments liés à l'administration (collèges, infrastructures,...) - patrimoine administratif - est en dessous des valeurs limites, tant au niveau de l'eau, du chauffage que de la consommation électrique. La plupart des infrastructures se trouvent par ailleurs déjà dans les valeurs cibles, voir en dessous. **En 2018**, un plan communal des énergies est lancé (pionnier sur le plan cantonal).

# Illustration

État de Neuchâtel, *maquette du projet de contournement du Locle en ouest*, 2013.

Neocom, *Les Rives du Locle*, Le Locle, 2017. Tiré du site de la Ville du Locle.

Raumbureau Sàrl, *Projet « Pivot »*, Zürich, 2015. Tiré du site de la Ville du Locle.

# Bibliographie

- 1. VILLE DU LOCLE, Plan d'aménagement local (PAL), 15 juin 2020. Cette première étape (diagnostique) a été réalisée par la Société Urbaplan et l'audition de plusieurs acteurs de la Ville.